

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/23

ID : 074-217400795-20230405-2023\_011\_DE2-DE

L'an deux mil vingt-trois, le **cinq avril, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué le **30 mars 2023**, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12 + 1 arrivé à 20h43

Nombre de votants jusqu'à 20h43 : 13 (dont 1 pouvoir)

Nombre de votants après 20h43 : 14 (dont 1 pouvoir)

Présents (13) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; Roselyne CORRADINI ; MEYZIE Florence ; CORBINEAU Elodie ; Mme MEILLIER Claire ;  
Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ;  
M. LAMBERSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; M. BASTARD-ROSSET Benoît (arrivé à 20h43)

Absent (1) : Mme Evelyne POYET-MOREUL

Pouvoir (1) : Mme Evelyne POYET-MOREUL donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION  
N°2023-011**

**VOTE SUBVENTION LA FARANDOLE DE MANIGOD  
ANNÉE 2023**

Elodie CORBINEAU, 4ème adjointe, fait part au conseil de la demande de subvention de fonctionnement demandée par l'Association La Farandole de Manigod pour l'année 2023 conformément à la convention d'objectif signée le 15/03/2022.  
Courrier ci-joint en date du 21 mars 2023.

Elodie CORBINEAU précise que la clef de répartition pour cette subvention d'équilibre a été réalisée en fonction de la fréquentation journalière des enfants selon leur commune d'origine, sur la base de l'année 2022.

La Farandole de Manigod sollicite les montants suivants pour l'année 2023 :

Subvention Crèche : 23 908,68 €

Subvention centre de loisirs : 31 120,52 €

Soit un total de 55 029,20 €

Le Conseil, après délibération, accepte à l'unanimité des votants (dont 1 pouvoir) d'attribuer à La Farandole de Manigod la somme de 55 029,20 €.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX